Aide-mémoire pour les nouvelles affaires liées à l'assurance vie – Exigences réglementaires

Le présent document donne un aperçu des règlements pertinents et des formulaires réglementaires obligatoires utilisés dans le cycle des nouvelles affaires liées à l'assurance vie, ainsi que des directives sur le moment où chaque formulaire est requis.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT) – La LRPCFAT vise à détecter et à décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. BMO Assurance et ses conseillers indépendants sous contrat sont tenus de se conformer à la Loi et, aux fins de la gestion des risques, les éléments suivants sont requis : vérification de l'identité du client (titulaire de la police), détermination de l'existence d'un tiers, détermination de l'existence d'un étranger politiquement vulnérable, source du paiement et utilisation prévue de la police.

Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) – Un échange automatique des renseignements relatifs aux comptes financiers a déjà lieu avec les États-Unis en vertu de la FATCA, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2014. Aux États-Unis, les clients (titulaires de police) doivent satisfaire des exigences relatives à l'identification et à la documentation de la juridiction fiscale des clients, ainsi qu'à la production de rapports afférents.

Norme commune de déclaration (NCD) – La NCD élargit les bases posées par la FATCA en renforçant les exigences relatives à l'identification et à la documentation du territoire dont relèvent les clients sur le plan fiscal ainsi qu'à la production de rapports afférents dans plusieurs pays (autres que les États-Unis). La NCD est entrée en vigueur le 1er juillet 2017.

<table>
<tr><th colspan="4">Vous êtes en train de remplir la proposition au moyen de la Proposition intelligente</th></tr>
<tr><th colspan="4">Et le titulaire de la police est un particulier (pas une entité)</th></tr>
<tr><td>Le type de police que vous avez illustré est</td><td>Assurance vie universelle (Gamme Dimension Prospérité)</td><td>Assurance vie entière de BMO Assurance avec option de paiement additionnel (Prospérité Accélérée ou Protection Patrimoine)</td><td>Assurance vie entière de BMO Assurance sans option de paiement additionnel (Prospérité Accélérée ou Protection Patrimoine)</td></tr>
<tr><td>Remplissez</td><td colspan="3">Toutes les sections obligatoires</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Et les formulaires suivants</td><td colspan="2">Vérification de l'identité – Méthode à processus double (798F)
SI la vente est effectuée sans entretien (toujours)</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">Questionnaire pour les personnes politiquement vulnérables (420F)
SI le paiement est supérieur ou égal 100 000 $</td></tr>
<tr><th colspan="4">Et le titulaire de la police est une société par actions, une fiducie, un organisme de bienfaisance ou une autre entité</th></tr>
<tr><td>Le type de police que vous avez illustré est</td><td>Assurance vie universelle (Gamme Dimension Prospérité)</td><td>Assurance vie entière de BMO Assurance avec option de paiement additionnel (Prospérité Accélérée ou Protection Patrimoine)</td><td>Assurance vie entière de BMO Assurance sans option de paiement additionnel (Prospérité Accélérée ou Protection Patrimoine)</td></tr>
<tr><td>Remplissez</td><td colspan="3">Toutes les sections obligatoires</td></tr>
<tr><td>Et les formulaires suivants</td><td colspan="2">Vérification pour entité (715F)</td><td>Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519F)</td></tr>
</table>

Les types de produits suivants sont exemptés de ces exigences : assurance vie temporaire (toutes les polices), assurance vie entière (Temporaire à 100 ans), assurance maladie grave (toutes les polices).

Vous remplissez le formulaire Proposition d'assurance vie et d'assurance contre la maladie grave – Vente avec entretien (126F)			
Et le titulaire de la police est un particulier (pas une entité)			
Le type de police que vous avez illustré est	Assurance vie universelle (Gamme Dimension Prospérité)	Assurance vie entière de BMO Assurance **avec** option de paiement additionnel (Prosptérité Accélérée ou Protection Patrimoine)	Assurance vie entière de BMO Assurance **sans** option de paiement additionnel (Prospérité Accélérée ou Protection Patrimoine)
Remplissez	Sections 4.7.1, 4.7.2, 4.7.3 et 4.7.5		Section 4.7.3
Et les formulaires suivants	Vérification de l'identité – Méthode à processus double (798F) **SI** la vente est effectuée sans entretien **OU** vous n'êtes pas en présence physique d'un titulaire de police		
	Questionnaire pour les personnes politiquement vulnérables (420F) **SI** le paiement est supérieur ou égal 100 000 $		
Et le titulaire de la police est une société par actions, une fiducie, un organisme de bienfaisance ou une autre entité			
Le type de police que vous avez illustré est	Assurance vie universelle (Gamme Dimension Prospérité)	Assurance vie entière de BMO Assurance **avec** option de paiement additionnel (Prospérité Accélérée ou Protection Patrimoine)	Assurance vie entière de BMO Assurance **sans** option de paiement additionnel (Prospérité Accélérée ou Protection Patrimoine)
Remplissez	Sections 4.7.4 (instructions pour le formulaire supplémentaire [715F] indiquées ci-dessous) et 4.7.5		Section 4.7.4 (instructions pour le formulaire supplémentaire [RC519F] indiquées ci-dessous)
Et les formulaires suivants	Vérification pour entité (715F)		Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519F)

Les types de produits suivants sont exemptés de ces exigences : assurance vie temporaire (toutes les polices), assurance vie entière (Temporaire à 100 ans), assurance maladie grave (toutes les polices).

Communiquez avec nous

Pour obtenir plus d'information sur les produits de BMO Assurance, veuillez communiquer avec votre agent général ou avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance, ou composez le 1 877 742-5244.

BMO Société d'assurance-vie, 9-250 Yonge Street, Toronto (Ontario) M5B 2L7

Région de l'Ontario
1 800 608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique
1 866 217-0514

Région de l'Ouest
1 877 877-1272

bmoassurance.com/conseiller

BMO Assurance

BMO Assurance se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires, au besoin. À l'usage exclusif des conseillers.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

02/25-0122_ACC

928F (2025/04/14)